

Service instructeur
Direction de l'Autonomie

N° CP 2010-11-6-1

Service consulté

COMMUNICATION

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL DANS LES COMMISSIONS DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTE AU SEIN DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS).

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'informer l'Assemblée Départementale sur la désignation des représentants et suppléants du Président du Conseil Général, devant siéger dans les deux commissions de coordination des politiques publiques de santé. Il fait suite au rapport du Président, présenté à la Commission Permanente du 11 juin 2010, relatif à la désignation des représentants du Conseil Général dans les instances de l'ARS.*

L'Agence Régionale de Santé (ARS) créée le 1^{er} avril 2010 est chargée de la mise en œuvre, au plan régional, de la politique de santé publique ainsi que de la régulation et l'organisation des services de santé et médico-sociaux.

L'ARS anime différentes instances de concertation dans lesquelles siègent des représentants de la collectivité territoriale.

I. MISSIONS DES DEUX COMMISSIONS DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTE

Elles assurent la cohérence et la complémentarité des actions dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile pour l'une et dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux pour l'autre.

Elles décident des travaux à conduire dans le cadre du projet régional de santé, notamment du schéma régional de prévention pour la première commission et du schéma régional d'organisation médico-sociale ainsi que du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) pour la seconde commission.

II. COMPOSITION DES COMMISSIONS DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTE

Le décret n° 2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé prévoit que le Président du Conseil Général ou son représentant ainsi que son suppléant sont membres de chacune des deux commissions.

J'ai désigné, pour me représenter au sein de :

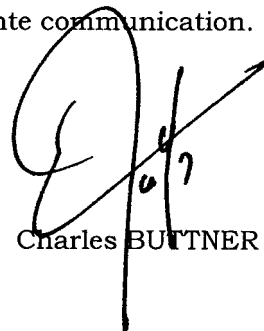
- La commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile :

Madame Brigitte KLINKERT, en qualité de titulaire,
Monsieur le Docteur Hubert MIEHE en qualité de suppléant,

- La commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux :

Monsieur le Docteur Jean-Louis LORRAIN en qualité de titulaire,
Monsieur Guy JACQUEY en qualité de suppléant.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de la présente communication.



Charles BUTTNER